



Direction de l'environnement

et du cadre de vie

## **Appel à candidature pour le**

# **Village régional de l'économie circulaire**

### **1<sup>ère</sup> édition 2018**

Avec plus de 7,5 milliards d'habitants sur terre, une surconsommation des ressources, un réchauffement climatique et une pollution de plus en plus visible, il est temps d'agir. L'économie circulaire est un modèle économique innovant qui permet de réduire notre impact environnemental en développant de nouvelles formes d'activités vertueuses et créatrices d'emplois. Ce concept vise à consommer moins de matières, allonger la durée de vie des produits, recycler.

Résolument déterminée à impulser cette dynamique au sein de notre archipel, la Région Guadeloupe organise le **20 octobre 2018 son 1<sup>er</sup> Village Régional de l'Economie Circulaire en Guadeloupe, au Mémorial ACTe.**

Espace d'échanges, de dons, de réparation et de vente à prix solidaire, ce village réunira sur une journée des associations, entreprises de recyclage, collectivités et tout autre acteur local qui œuvre en faveur de l'économie circulaire et qui souhaite tenir un stand ou proposer une animation.

Il leur sera permis de promouvoir leur activité et de récupérer des objets afin de leur offrir une seconde vie. Ateliers de réparation, stands de trocs, formation au compostage domestique, sensibilisation au gaspillage alimentaire, transformation de matériaux en objets d'art sont autant d'exemples d'animations qui pourraient être mis à l'honneur sur le village.

Cette journée permettra de dynamiser le réseau des acteurs de l'économie circulaire et contribuera à faire valoir un savoir-faire local et promouvoir les produits issus du réemploi-réutilisation et du recyclage.

**Votre rôle sera de tenir un stand ou proposer une animation durant le village, en contribuant directement au concept d'économie circulaire (démonstration, troc, animation, sensibilisation, atelier participatif...). Votre objectif est d'attirer au maximum le public autour de ce thème. La Région mettra à disposition gratuitement le matériel support dont vous aurez besoin**

(chapiteau, tables, chaises...). De plus, par le biais d'une large médiatisation, vous pourrez promouvoir votre activité, vos produits ou services en faveur de l'économie circulaire au grand public. Pour finir, une charte écoresponsable devra être signée, ci-joint, par tous les exposants. Elle contient les règles de vie du village à respecter sur le plan de la sécurité et de l'environnement. Une charte supplémentaire « spéciale restaurateurs » devra également être signée pour les exposants tenant des stands de boissons et de nourriture.

Alors, que vous soyez une association, une entreprise privée, une collectivité ou tout autre organisme, si vous souhaitez œuvrer pour changer notre mode de consommation, pour réduire nos déchets ou les recycler, candidatez au village en remplissant le formulaire ci-joint (p.2) et en signant la charte écoresponsable (p.5) et la charte « spéciale restaurateurs » (p.6) si celle-ci vous concerne.

Date du village	Lieu du village
<b>Samedi 20 Octobre 2018 de 8H à 18H</b>	<b>Mémorial Acte, à Pointe à Pitre</b>

## FORMULAIRE DE CANDIDATURE

Présentation de l'activité de l'organisme
.....
.....
.....
.....
.....

Renseignements
Nom du responsable de la structure : .....
Adresse : .....
Code postal : ..... Ville : .....
Téléphone : ..... Fax : .....
E-mail : .....
Site internet : .....
N° SIRET : .....
N° NAF : .....
Statut : <input type="checkbox"/> Entreprise <input type="checkbox"/> Association <input type="checkbox"/> Collectivité <input type="checkbox"/> Restaurateur
<input type="checkbox"/> Autre (à préciser) : .....

## Proposition de l'animation

Nombre d'exposants présents sur le stand :

- 1       2       Autre (à préciser) : .....

Type d'animation :

- Démonstration     Atelier participatif (création, jeux, réparation...)     Dons, troc  
 Exposition - vente                       Stand de restauration                       Collecte d'objets  
 Autre (à préciser) : .....

Objectif de l'animation :

.....  
.....

Description de l'animation proposée:

.....  
.....  
.....  
.....

Quantité prévisionnelle d'objets récupérés-remployés-recyclés durant la manifestation :

.....

- Public cible:     Femme                       Homme                       Famille                       Adolescent  
 Enfant                       Personne âgée                       Personne en situation de handicap  
 Autre (à préciser) : .....

En quoi votre projet s'inscrit-il dans une démarche d'économie circulaire ?

.....  
.....  
.....

En quoi votre projet répond-il à un besoin/ attente du public ?

.....  
.....  
.....

## Moyens logistiques

### Besoins matériels

Nombre de chapiteaux nécessaire (1 chapiteau représente environ 25 m<sup>2</sup>):

0,5       1       Autre (à préciser).....

Justifiez si vous avez besoin de plus d'un chapiteau :

.....  
.....

Nombre de tables (dimensions : 180X70 cm):  1     2     Autre (à préciser) : .....

Nombre de chaises :  1       2       Autre (à préciser) : .....

Autres matériels (à préciser) : .....

### Raccordements nécessaires

Electrique

Eau

### Récupération des objets donnés par le public

Possibilité de récupérer des objets donnés par le public :  Oui       Non

Si oui, quels types d'objets pouvant être récupérés :

.....  
.....

(PS : Merci de préciser si les objets doivent être en bon état de fonctionnement, propres)

Quantité de collecte visée (en nombre ou Kg) : .....

## Restauration

Restauration non comprise, possibilité de se restaurer sur place.

### Remarques divers :

.....  
.....  
.....

## I. Engagement environnemental

ARTICLE 1 : Jeter et trier tous les déchets dans des containers mis à votre disposition sur le village (bacs de tri, bacs de compostage).

ARTICLE 2 : Respecter la faune et la flore sur tout le village et ses environs (ne pas arracher de fleurs ou perturber les animaux).

ARTICLE 3 : Débrancher tous les appareils électriques qui ne sont pas utilisés pendant l'évènement afin d'économiser l'énergie.

ARTICLE 4 : Eviter de ramener des produits (liquides/solides) dangereux pour l'environnement (voir étiquette au dos du produit).

ARTICLE 5 : Laisser son stand propre (nettoyage des tables/chaises/ramassage des déchets au sol) après la manifestation : aucun objet ne doit rester sur place.

## II. Sécurité du village

ARTICLE 1 : Ne pas laisser une source d'eau proche d'un branchement électrique.

ARTICLE 2 : Mise en sécurité des animations proposées (demander l'avis d'un technicien si besoin).

ARTICLE 3 : Ne pas fumer et consommer de l'alcool sur le village.

ARTICLE 4 : Ne pas ramener d'objets explosifs, sous pression sur le village.

## III. Qualité du village

ARTICLE 1 : Respecter le périmètre d'exposition de chaque stand afin de ne pas encombrer les autres exposants.

ARTICLE 2 : Gérer le volume sonore de son stand (sono/micro ou autre) pour que chacun puisse se faire entendre par le public.

ARTICLE 3 : Ne pas laisser son stand sans surveillance afin d'éviter tout risque de vol. En cas de vol, la Région décline toute responsabilité.

ARTICLE 4 : **Amener une balance** (pèse personne ou autre) et quantifier le nombre d'objets récupérés, réemployé ou recyclé sur chaque stand lors de la manifestation. Un bilan sera exigé par la Région à l'issue de la manifestation.

ARTICLE 5 : Les stands de restaurations devront proposer de la nourriture locale uniquement, sans faire de gaspillage lors de la préparation des repas et utiliser pas ou peu d'emballages non recyclables (favoriser la vaisselle de consigne/composable/réutilisable).

*Je soussigné(e) Mme/Mr .....avoir pris connaissance de la chartre écoresponsable ci-contre et m'engage à respecter les règles de bonne conduite de celle-ci.*

*Fait à : .....*

*Le ...../...../2018*

*Signature*

## CHARTRE ÉCORESPONSABLE – « SPÉCIALE RESTAURATEURS »

Tous les organismes proposant un service de restauration sur le Village Régional de l'Économie Circulaire sont amenés à signer cette charte écoresponsable des restaurateurs. Elle décrit toutes les règles à respecter concernant la restauration. Elle a pour but de limiter le gaspillage alimentaire et l'impact environnemental.

### ***L'approvisionnement alimentaire***

ARTICLE 1 : Privilégier systématiquement la nourriture, des boissons locales et de saison.

ARTICLE 2 : Afficher de façon visible, la provenance et la composition des produits vendus.

### ***Le gaspillage alimentaire et la gestion des déchets***

ARTICLE 1 : Adapter la quantité de nourriture servie par personne afin de limiter le gaspillage.

ARTICLE 2 : Récupérer tous les déchets biodégradables sur le stand dans un récipient dédié.

ARTICLE 3 : Trier tous les autres déchets engendrés non biodégradables et les placer dans les containers dédiés.

ARTICLE 4 : Mettre en place un gâchimètre afin de mesurer quantitativement la nourriture jetée.

### ***Vaisselle et contenant***

ARTICLE 1 : Utiliser uniquement de la vaisselle consignée, réutilisable ou compostable.

ARTICLE 2 : Utiliser des serviettes en papier et des nappes dégradables ou réutilisables.

ARTICLE 3 : Pour la consommation sur place, pas de vente de bouteilles, canettes ou autre type de boissons conditionnées. Privilégier la vente directe au verre ou en carafe.

### ***Les menus et les recettes***

ARTICLE 1 : Proposer des plats à base de légumes et fruits locaux, limiter la part de viande dans le plat.

ARTICLE 2 : Pas de vente de boissons alcoolisés sur le village.

### ***Consommation énergétique***

ARTICLE 1 : Limiter, si possible, la consommation énergétique sur le stand en favorisant des plats froids.

*Je soussigné(e) Mme/Mr .....avoir pris connaissance de la charte écoresponsable « spéciale restaurateurs » ci-contre et m'engage à respecter toutes les règles énumérées.*

*Fait à : .....*

*Signature*

*Le ...../...../2018*